L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS
Bureaux 73 rue de Chartres
NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 28 JUILLET.

FEUILLETON.

LE MARI EMBAUMÉ

Souvenirs d'un page de M. de Vendôme,
PAR
PAUL FÉVAL.

Deuxième partie.
LE MORE.

II.
BRUNE ET BLONDE.
(Suite.)

— On a pleuré! murmura-t-elle.
Pola rougit, mais elle répondit:
— Tu rêves!
Mélise se mit à rire et lui donna un second baiser.
— Oh! oui, fit-elle, et bien souvent encore! C'est si bon de rêver!
Elle prit sa compagne par la taille, et l'entraîna vers la partie la plus touffue du bosquet, disant:
— Tu peux bien m'interroger, va, j'en ai long à te raconter.... et je gage que je vais oublier au moins moitié de ce que je devrais te dire! Mais c'est égal, il en restera encore deux fois trop.
— Vas-tu me parler de lui? prononça tout bas Pola dont la voix s'adoucit et dont les longues paupières se baissèrent.
Vous voyez bien qu'il y avait un maître Pol!
Mélise, au lieu de répondre sembla se recueillir.
Elle était plus attrayante encore, cette singulière enfant, quand la réflexion descendait par hasard sur son front mutin et sérieux.
Certes, Pola était plus belle, Pola, svelte et fière dans sa taille, comme nous avons vu autrefois Guezevern, ce splendide jeune homme. Pola qui réunissait dans ses traits angéliques la noble franchise de son père et les grâces de sa mère; il était impossible de rien voir qui fût plus charmant que Pola, la vierge suave et hautaine avec ses grands yeux bleus au regard limpide, son brave sourire et les délices de son front encadré de merveilleux cheveux blonds.
Mais cette Mélise était un démon. Son aspect dégageait je ne sais quel attrait imprévu qui remuait et qui attirait. Elle n'était pas grande sa taille, modelée hardiment, avait des souplesses infinies. On eût dit parfois qu'elle allait bondir comme une biche ou s'envoler comme un oiseau. Ses traits fins et sculptés avec une délicatesse étrange se rappelaient encore par le contraste d'une prodigue chevelure, non pas crépue, mais solide dans sa soyeuse abondance, et qui entourait son front éclatant d'une sombre auréole.
Elle ne ressemblait à personne, celle-là; du moins, n'avait-elle rien de cet excellent Mitraille, son père. Quant à sa mère qui s'en était allée, Dieu sait où, nul ne l'avait connue.
Quelques-uns savaient pourtant que ce coquin de Mitraille avait été, pendant un an, autrefois battant et battu d'une reine du pays d'Egypte, une bohémienne demi barbare dansant sur la corde, ayant pour tout vêtement sa ceinture de gaze dorée et ses pendants d'oreille de cristal.
Il portait encore au dessus de l'œil droit une cicatrice profonde et triangulaire gardant, bien marquées, les trois arêtes d'un poignard rouillé, et qui était, assurait-on, la trace d'une des dernières caresses de la dame.
Mélise n'avait encore donné de coup de poignard à personne, elle était bonne, avenante, généreuse et fidèle surtout, fidèle comme l'or, — mais il y avait parfois dans ses grands yeux un rayon fauve et ardent qui sortait comme la griffe aiguë cachée sous le velours de la patte d'une panthère.
Il n'eût pas fait bon de s'attaquer à cette petite Mélise, ni surtout à ceux qu'elle aimait.
Aujourd'hui son regard était doux et calme plus que celui d'un agneau. Elle travaillait de bonne foi à mettre de l'ordre dans ses idées, un peu confuses, et cela lui donnait cette ravissante gravité des chers lutins qui essaient un moment d'être bien sages.
Les toilettes des deux jeunes filles ne présentaient pas, du reste, un moindre contraste que leurs figures. Pola, simplement vêtue, avait, de par la volonté de dame Honorée, une apparence presque monacale; la parure de Mélise, au contraire, quoiqu'elle n'eût certes pas coûté bien cher, était gaie, brillante et d'un goût qui, chez toute autre, aurait pu paraître douteux.
Mélise la portait adorablement. Il semblait que la coupe étrange de son corsage fût justement l'uniforme qui convenait aux délicieuses proportions de sa taille, et l'œil ne se blessait point des vives couleurs de sa cotte relevée.
— Ecoute, fit-elle après que Pola eut pris place sur un banc et qu'elle se fut elle-même demi couchée sur le gazon, à ses pieds, je te parlerai de ton chevalier errant, c'est bien sûr, et du mien aussi, je suis venue pour cela. Mais il y a temps pour tout. Laisse-moi commencer par le commencement...... Je crois que c'est le More qui a mis ces idées-là dans la tête de mon père....
— Le More! répète Pola étonnée.
— C'est vrai, tu ne sais pas ce que je veux te dire. Je ne t'ai pas encore parlé du More.... Vois-tu, mon pauvre cher cœur, nous n'en finirons jamais. J'en ai tant et tant à te dire!
Elle joignit ses belles petites mains, légèrement dorées sur les genoux de Pola, tandis que celle-ci demandait:
— Qu'est-ce que c'est que le More!
— Je ne sais pas! répliqua Mélise d'un air pensif. Il est beau comme un archange sous le bronze de sa peau, mais son regard a parfois des lueurs qui me font frémir.... surtout quand il est question de vous autres, les Pardaillan.
— Il nous connaît!
— Il dit que non.
— Eh bien, alors!....
— Je ne sais pas! prononça pour la seconde fois la fille de Mitraille, dont le regard était fixe et tout chargé de méditations. Que veux-tu que je te dise, moi, je ne sais pas s'il faut l'aimer ou le haïr. La chose certaine, c'est que maître Roger est cruellement jaloux de lui....
— Ah! fit Pola en souriant.
— Maître Roger est jaloux de tout le monde, ajouta Mélise.
— Est-ce que tu ne l'aimes plus?
— Oh! si fait vraiment.... Et puis le More n'est pas un jeune homme, pensez donc!
— Quel âge a-t-il?
— Je ne sais pas. Et je te répondrai toujours de même, quand tu me parleras de lui: je ne sais pas, je ne sais pas. Mais voyons! ne m'interromps plus! Il ne s'agit pas du tout du More.... quoique ce fou de Gaëtan soit fort occupé de lui....
— Ah! s'écria encore Pola, rose comme une fraise à ce nom, il est l'ami du chevalier!
— Bon! soupira Mélise d'un accent découragé, nous voici au chevalier maintenant! Et tu crois que je savoir si j'ai appris enfin quelque chose sur ce beau ténébreux qui passait comme un fantôme sous tes fenêtres, au château de Pardaillan....
— Dame! fit Pola sans relever ses grands yeux, je ne suis pas curieuse, mais....
— Mais, il nous a suivies depuis le château jusqu'à Paris, l'interrompit Mélise, et cela vaut bien la peine qu'on songe un peu à lui.... Mon cœur, nous n'en sommes pas encore là. Il faut mettre de côté le chevalier Gaëtan et me prêter, s'il vous plaît, toute votre attention: je vais vous parler de votre mère!

III

UNE AVENTURE DE LOUIS XIII.

Ce coquin de Mitraille avait raison d'aimer madame la comtesse et notre belle Pola: mademoiselle de Pardaillan, comme on l'appelait dans le Rouergue et aussi à la cour, où jamais on ne l'avait vue. Le coté romanesque qui faisait l'histoire des Guezevern étrange jusqu'à l'invraisemblable, avait attiré l'attention sur la grande fortune dont Pola était désormais l'héritière; on parlait d'elle, et plus d'un grand seigneur ruiné songeait à elle dans ses rêves.
Mélise, — mademoiselle Mitraille, — comme personne, assurément, n'aurait pu la nommer sans sourire, avait été élevée dans cette opulente maison de Pardaillan, traitée en amie, en sœur par Pola, en fille par Eliane.
Mitraille avait raison de les aimer toutes les deux.
Quant à Mélise elle-même, nous n'aurons pas beaucoup de peine à discerner son caractère dans ses paroles et dans ses actes. Elle parlait, Dieu merci, et agissait assez haut. Son dévouement valait celui de son père, quoiqu'il ne fût point de la même sorte. Mitraille était pour obéir, Mélise allait à sa fantaisie.
Et nous devons avouer une chose: quand ce coquin de Mitraille avait bu un verre de trop, ce qui lui arrivait bien encore quelquefois, il prenait volontiers les almanachs de Mélise.
Quand il était à jeun, au contraire, il la déclarait folle du meilleur de son cœur.
Aussi Mélise avait-elle, par rapport au vin, des opinions assez avancées. Elle n'en usait point pour elle-même, parce que son esprit tout pétillant n'avait pas besoin de ce remède, mais elle pensait que pour les hommes, créatures inférieures, le vin constituait une bonne portion du courage, de l'intelligence et de la sagesse.
Au nom de sa mère, Pola était devenue tout à coup sérieuse, et, malgré elle, son charmant visage avait pris une expression d'anxiété. Mélise, au lieu de parler, fixait sur elle un regard perçant.
— J'attends, dit Pola.
— Il y a des moments, murmura la fillette, où l'idée me vient que tu en sais plus long que nous tous.
— J'attends, répéta mademoiselle de Pardaillan.
— Eh bien! fit Mélise qui secoua la richesse mutine de ses cheveux, entrons en matière, comme dit le sieur conseiller Renaud de Saint-Venant, qui est un habile clerc. Voilà trois jours que mon pauvre papa ne boit que de l'eau, aussi a-t-il perdu le peu de cervelle que Dieu lui a donnée. Il ne me confie plus ses affaires, et comme il a bien deviné que j'ai surpris ça et là quelque petite chose, il m'a défendu de te voir....
— Moi! l'interrompit Pola. Pourquoi?
— Parce que tu dois tout ignorer.
— Mais que se passe-t-il donc?
— Rien de bon, j'en ai peur.
— Tu m'avais annoncé des nouvelles de ma bien aimée mère!
— Des nouvelles! répéta Mélise en hochant la tête. Il y a du neuf et du vieux.... Mais allons pas si vite. Je ne sais pas quand je pourrai te revoir, et pendant que je te tiens, je veux vider mon sac. D'abord, je suis descendue par la fenêtre, parce qu'on ne peut plus arriver par la porte.
— Elle est fermée?
— Mieux que cela. Elle est condamnée....
Ah! ah! mon père sait bien qu'avec moi il ne faut pas faire les choses à demi. Ta mère lui a dit: Il ne faut pas que ma fille se puisse douter de ma présence à Paris.
— Ma mère! à Paris, s'écria Pola, qui se leva toute droite. Elle qui n'a jamais quitté mon père pendant une heure! Est-ce que mon père est aussi à Paris?
— Non, répliqua Mélise. Assieds toi.
Pola se laissa retomber sur le banc.
Mélise prit ses deux mains qu'elle effleura de ses lèvres.
— Petite sœur, dit-elle d'un ton doux et triste, employant peut-être à dessein ce titre qu'elles se donnaient l'une à l'autre au temps de leur enfance, je ne connais pas de créature humaine qui soit si bonne, si noble, ni si sainte que la comtesse Eliane, ta mère. J'ai besoin de te dire cela avant de poursuivre. C'est un culte que j'ai pour ta mère, entends-moi bien, et je ne sépare jamais sa pensée de celle de Dieu, mon créateur. La comtesse Eliane ne peut ni mal faire ni avoir mal fait. Et quelles que puissent être les apparences......
Pola l'interrompit en se penchant vers elle pour lui mettre au front un baiser. Mélise l'attira jusque sur son cœur.
— Nous nous entendons, dit-elle, l'œil humide. Assez de grandes phrases comme cela! Te souviens-tu, quand nous étions petites, ta mère s'enfermait parfois avec son mari?
— Je m'en souviens, répliqua mademoiselle de Pardaillan. C'était quand mon pauvre père souffrait davantage de ses idées noires.
— Oui.... c'était peut-être cela.... peut-être autre chose. Elle était alors des jours entiers, quelque fois des semaines sans paraître. Et cela arrivait toujours quand maître Mathieu Barnabi, le savant médecin et le sieur conseiller de Saint Venant n'étaient point au château.
— Ce sont les deux meilleurs amis de ma mère, fit observer Pola presque sévèrement. Et M. de Saint Venant était le parrain de feu mon regretté frère qui portait son nom de baptême.
— Le parrain a bien veillé sur le filleul! grommela Mélise avec ironie. Ne nous disputons pas à propos de M. de Saint-Venant, mon cœur, et Dieu veuille que tu n'apprennes par trop vite à le mieux connaître!
— Tu l'as toujours détesté.
— Quand mon père a bu un verre de vin, répliqua sentencieusement la fillette, il parle de l'assommer tout net!
Ce capricieux raisonnement ramena un sourire aux lèvres de mademoiselle de Pardaillan.
— Te souviens-tu maintenant d'un soir, reprit Mélise, nous étions déjà grandelettes, nous trouvâmes sur le prie-Dieu de ta mère un parchemin qui contenait l'état des biens de votre maison. Tu étais comme le prince des contes de fées qui ignore le nombre de ses domaines, et chaque nom nouveau de ferme, de moulin, de manoir te faisait sourire.
— Je m'en souviens.... après?
— Te rappelleras-tu encore les noms de tes châteaux?
— Quelques-uns, peut-être.
— Par exemple, le nom de Rivière-le-duc, en Poissy, de l'autre côté de la forêt de Saint-Germain?
— C'est une ferme? demanda Pola, qui devenait distraite.
— C'est un manoir.... un rendez-vous de chasse plutôt. Il se passa là, voici un peu plus d'un an, à l'automne de quarante-un, une histoire assez curieuse.
La blanche main de Pola pesa sur son épaule.
— Je t'en prie, petite sœur, dit-elle, parle-moi de ma mère.
— Il importe que tu connaisses mon histoire, répliqua Mélise. Je la ferai courte, mais tu l'écouteras. C'était chasse royale dans la forêt de Saint-Germain. M. le cardinal de Richelieu était à Rueil, déjà bien malade, et Sa Majesté, plus malade encore que son ministre, gardait le lit au Château-Neuf. M. le grand-veneur avait néanmoins mené la chasse, suivie par M. le duc d'Orléans, M. le prince, le jeune duc de Beaufort et M. de Cinq-Mars, M. le Grand, comme on l'appelait, qui était alors au plus haut degré de sa faveur.
La reine, en carrosse fermé, logeait lentement les allées. Tout était triste à cette cour, même le plaisir.
La chasse dura longtemps. La bête et les chiens allaient mollement, comme s'ils eussent été, eux aussi, de la cour. Le cerf vint à ses fins, vers trois heures de relevée aux buttes de Quintaine. L'hallali sur pied fut sonné à trois heures vingt minutes; on sonna la mort à la demie.
A la mort, ce fut Gaston d'Orléans qui eut les honneurs, le roi manquant, aussi la reine. D'autres encore manquaient. Et ne vous étonnez point, ma sœur, si je vous dis si juste les détails de cette anecdote. Ceux qui l'ont racontée, non pas à moi, mais devant moi avaient intérêt à la bien savoir.
Parmi ceux qui manquaient étaient, M. le Grand et un jeune abbé d'Italie, qui fut, quelques jours après, créé cardinal: M. de Mazarin.
Comme la chasse revenait, les princes virent de loin, dans la grande allée de Poissy, un cavalier vêtu de noir, dont le visage disparaissait sous son feutre rabattu. Douze mousquetaires l'accompagnaient.
Les princes se jetèrent aussitôt de droite et de gauche sous les couverts. Le gros de la chasse les imita. La route fut libre. Le roi passa.
C'était le roi.
Où allait le roi?
Gaston d'Orléans dit:
— Je donnerais mille louis pour savoir où est madame ma sœur!
Il parlait de la reine.
M. le prince ajouta:
— M. le Grand va coucher ce soir à la Bastille.
Ils s'en allèrent souper de bon appétit à Saint-Germain.
Le roi continuait sa route vers Poissy. Il était silencieux et pas une parole ne fut échangée entre les mousquetaires pendant tout le chemin.
A moitié traite entre St Germain et Poissy, un homme à la livrée de M. de Richelieu aborda respectueusement le roi et lui parla bas.
Le roi reprit sur la droite un sentier qui conduisait au manoir de Rivière-le-Duc. Il mit son cheval au petit galop. Les mousquetaires suivirent, échangeant entre eux des regards attristés.

(A continuer.)

EXTRAIT FLUIDE BUCHU

POUR la faiblesse provenant des abus; d'épuisement de la nature, accompagné de symptômes alarmants, parmi lesquels il faut citer l'indisposition à se mouvoir, la perte de la mémoire, l'insomnie, l'horreur de la maladie ou des pressentiments de malheurs; une lassitude générale, l'accablement, l'incapacité de profiter des jouissances de la société.
La constitution, une fois qu'elle est atteinte de faiblesse organique, exige le secours de la médecine pour se fortifier, ce fortifiant c'est L'EXTRAIT BUCHU DE HELMBOLD dont le succès est immanquable. Si l'on ne se soumet pas à un traitement, il s'en suit la consomption ou la folie.

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold
N'est égalé par aucune autre préparation pour les maladies des POUMONS—la chlorose ou la rétention, la suppression des évacuations habituelles, l'ulcération de l'utérus—enfin toutes les affections auxquelles sont sujettes les femmes, soit qu'elles aient commis des excès des imprudences, qu'elles soient âgées ou sur le déclin.

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold
—ET—
L'EAU DE ROSE PERFECTIONNÉE
Guérit du système, complètement et à peu de frais, sans presque aucun changement de la diète, sans inconvénient, toutes les maladies qui résultent d'une existence déréglée. Ce spécifique remplace, dans les cas de ce genre, les remèdes désagréables et dangereux connus sous les noms de copahu et mercure.

Servez-vous de l'Extrait fluide de Helmbold
Pour toutes les affections de ces organes—qu'il s'agisse de femmes ou d'hommes, quelle qu'en soit la cause, quel que ancienne soient. Le fluide est d'un goût et d'une odeur agréable, l'action en est rapide et c'est un meilleur fortifiant que toutes les préparations d'écorce ou de fer.
Les personnes aux constitutions délicates ou délabrées y ont de suite recours.
Le lecteur doit savoir, que quelque léger que soit l'un des maux dont il vient d'être fait mention, sa santé, son intelligence et son bonheur en ressentent l'effet.
Pour toutes ces maladies, il faut un diurétique.

L'Extrait Buchu de Helmbold est le grand diurétique

Extrait fluide de Salsepareille, concentré,
pour purifier le sang, chasser toutes les maladies chroniques provenant de l'impureté du sang—le seul remède efficace pour les scrofules, les douleurs et enflures des os, la teigne, l'ulcération de la gorge et des poumons, les pustules, les boutons sur la figure, les dartres, les érysipèles et toutes les éruptions de la peau.

Embellissement du Teint.
Beaucoup des affections les plus graves qui désolent l'humanité proviennent des impuretés qui s'accumulent dans le sang. De tous les remèdes inventés dans un but de purification, il n'en est pas qui égale

L'Extrait de Salsepareille
DE HELMBOLD,
qui nettoie et renouvelle le sang, rend de la vigueur au système et chasse les humeurs qui donnent naissance aux maladies. Il y a longtemps qu'on cherche un remède de ce genre, et aujourd'hui pour la première fois le public en a un sur lequel il peut compter. L'espace nous manque pour produire les certificats qui en attestent les effets, au fraisi d'un seul flacon prouvera aux malades qu'il est au dessus des vertus supérieures à tout ce qu'ils ont déjà pris.
Deux cuillerées à bouche de l'Extrait de Salsepareille ajoutées à une pinte d'eau sont égales au LISBON DIET DRINK, et une bouteille est égale à un galon du sirop de salsepareille ou à la décoction.
Ces EXTRAITS sont employés dans l'armée des Etats-Unis dans les hôpitaux d'Etats et les maisons de santé publiques, aussi bien que dans la pratique particulière, et sont considérés comme de précieux remèdes.

Voir les propriétés médicales de Buchu dans les Dispensaires des Etats-Unis.
Voir les importants travaux du Professeur Dewees sur l'exercice de la médecine.
Voir les observations faites par le célèbre Dr. Physic, de Philadelphie.
Voir les observations faites par le Dr Ephraim McDowell, célèbre médecin et membre du Collège royal des chirurgiens d'Irlande, et publiées dans le journal du royaume de la reine.
Voir la Revue médico-chirurgicale publiée par Benjamin Travers, membre du Collège royal de chirurgiens.
Voir la plupart des meilleurs ouvrages de médecine.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE DE BUCHU
à vendre par tous les pharmaciens.
—Dépôt principal—
Entrepôt de Drogues et de Produits chimiques de
HELMBOLD,
594, Broadway, New Yor
dec17

Loterie
DE L'ETAT DU KENTUCKY.

HENRY WOOD & CO., directeurs.
GROS LOT......$100,000.
LOTERIE DE L'ETAT DU KENTUCKY.
Classe F.—Pour être tirée à COVINGTON, KY.
MARDI, 31 JUILLET 1866.
Seulement 30,000 numéros......695 lots.

PLAN.

1 lot de	....	est	$100,000
1 lot de	50,000	est	50,000
1 lot de	25,000	est	25,000
1 lot de	10,000	est	10,000
1 lot de	5,000	est	5,000
1 lot de	2,850	est	2,850
30 lots de	1,000	sont	30,000
50 lots de	500	sont	25,000
125 lots de	400	sont	50,000
160 lots de	200	sont	32,000

—Approximations:—

9 lots d'approximation, de $100 chacun pour les neufs unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $100,000 sont	$ 9,000
9 lots d'approximation, de $600 chacun pour les neufs unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $50,000 sont	5,400
9 lots d'approximation, de $500 chacun pour les neufs unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $25,000 sont	4,500
9 lots d'approximation, de $300 chacun pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $10,000 sont	2,700
9 lots d'approximation, de $250 chacun pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $5,000 sont	2,250
9 lots d'approximation, de $200 chacun pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $2,850 sont	1,800
270 lots d'approximation, de $100 chacun pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant les lots de $1000 sont	27,000

695 lots s'élevant à $382,000
Billet entier $24; demi-billet $12; quart de billet $6; huitième de billet $3; Seizième 1 50
Les billets sont vendus et le montant en est payé par
CHAS T. HOWARD,
marchand ayant licence,
No 40, rue du Camp.
ou à la boîte No 692 du bureau de poste de la Nlle-Orléans.

AGENCE D'IMMIGRATION
54, RUE DE L'UNION,
Nlle-Orléans, Louisiane.

M. F. REIMONENQ annonce aux planteurs de la Louisiane et des Etats voisins, qu'il est chargé de l'agence de maisons de commerce de France et des Grandes Indes, et qu'il est autorisé à signer des à présent des contrats pour l'immigration de travailleurs, soit de l'Inde ou de la Chine.

HOTEL FIJUX,
10 & 12 Waverly Place—New-York,
A un block de Broadway, derrière New-York Hotel.

M. FIJUX a l'honneur d'informer ses clients et le voyageurs de la Nouvelle-Orléans, qu'il vient d'agrandir son établissement ou y joignant la maison voisine de la sienne.
Cet Hotel situé au centre de la ville et à quelques pas de Broadway, dans un quartier tranquille, réunit tous les avantages que peuvent désirer les étrangers, tant sous le rapport du confort, que sous le rapport d'une bonne table française.
Table d'hôte à 6 heures. Appartements pour familles, etc. etc.

Seule ligne directe pour la France.

Service des Paquebots Poste, de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.
Les nouveaux et splendides bâtiments partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord:

PEREIRE	Duchesne	28 juillet.
VILLE DE PARIS	Surmont	11 aout.
EUROPE	Lemarié	25 aout.
NAPOLEON III	Bocandé	8 sept.

Prix du passage en or.
Première classe, $135. Seconde classe, $80, y compris le vin de table pour l'une et l'autre classes.
Les steamers de cette ligne n'admettent pas de passagers d'entrepont.
Les passagers qui ont l'intention de débarquer à Brest, seront pourvus de coupons de billets de chemin de fer, moyennant $5 pour les premières classes, et $3 pour les secondes.
Les bagages seront visités par la Douane à leur arrivée à Paris seulement.

Steamers extra, alternant avec les paquebots-poste, qui partiront pour le Havre direct:

VERA-CRUZ	capitaine Bellard	samedi	4 août
TAMPICO	capitaine Gilbert-Pierre	samedi	18 août
FLORIDE	capitaine	samedi	15 sept.

PRIX DU PASSAGE, EN OR:
Première cabine, y compris le vin...... $80
Entrepont, avec une table excellente.... $40
Soins médicaux, gratuits.
Pour plus de détails, s'adresser à
GEO. MACKENZIE,
Agent, 58 Broadway.
A la Nlle-Orléans, V. PERRILLIAT, 53 Carondelet.
A Paris, 12, Boulevard des Capucines, Grand Hôtel;
Au Havre, chez William Iselin & Cie.
Les personnes désirant partir pour France peuvent obtenir leurs billets de passage, sans écrire ou télégraphier à New York, en s'adressant à M. V. Perrilliat No 53, Carondelet.

POUR GALVESTON, INDIANOLA ET LAVACA.
Steamers de la malle des Etats-Unis.
Ligne Morgan.

Départ, DIMANCHE, 29 Juillet, à 8 heures du matin.
Passage pour Galveston $21
Indianola 30
Le frêt pour Galveston, Indianola et Lavaca aux mêmes taux et aussi bas prix qu'aucun autre steamer partant en même temps.
Le steamer
AUSTIN,
à basse pression et à aubes,
Commandant John Y. Lawless,
partira ainsi qu'il, est dit ci-dessus, du pied de la rue St-Joseph.
Pour frêt ou passage, s'adresser à
I. C. HARRIS, agent,
Au coin des rues Camp et Commune.
Les connaissements seront signés au bureau de l'agent.
L'huile de charbon n'est reçue à bord que quand elle est dans des contenants en ferblanc.
Un steamer de cette ligne partira tous les trois jours pour les susdits ports.
N. B.—Le frêt pour Indianola et Lavaca sera livré par des bateaux d'allège, aux frais et risques des consignataires. 26 juil

---

POUR MOBILE,
La Baie St-Louis, Passe Christian et Mississipi City.
—Steamer tous les jours—
LIGNE MORGAN.—STEAMERS DE LA MALLE DES ETATS UNIS.

Départ, SAMEDI, 28 juillet, à l'arrivée du convoi de MIDI du chemin de fer Pontchartrain.
Le beau steamer neuf
MARY,
en fer, à aubes et à basse pression,
A. L. MYERS, commandant, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, avec la malle des Etats-Unis.
Le frêt est pris à une grande réduction et les traites sont signées pour tous les susdits ports, au bureau de l'agent.
N. B.—Le frêt pour Mobile sera reçu jusqu'à 10 heures et demie du matin—après cette heure le frêt sera envoyé par le steamer du lendemain.
Le frêt pour la côte sera reçu jusqu'à midi.
Il y aura un voyage (aller et retour) tous les jours, à moins de basses eaux ou de mauvais temps.
I. C HARRIS, agent,
23juil au coin des rues Camp et Commune.

BATEAUX DU LAC.
Ligne de bateaux à basse pression de la malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville et Madisonville tous les jours et Covington les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis.
Les beaux et rapides bateaux favoris à basse pression et à roues latérales LAURA et ELLA MAY partiront comme suit:
L'ELLA MAY, les lundis, mardis, jeudis, vendredis et samedis après l'arrivée des chars Pontchartrain de midi.
Le LAURA, les lundis, mardis, vendredis et samedis après l'arrivée de ceux de quatre heures après-midi.
— Le mercredi le bateau sera le LAURA, qui partira après l'arrivée des chars de midi;—le dimanche, l'Ella May et le Laura partiront, l'un après les chars de 6 heures et demie, l'autre après ceux de 7 heures et demie.
Le frêt pour Covington doit être envoyé au dépôt du chemin de fer, à dix heures et demie du matin, au plus tard, celui destiné à Mandeville et à Madisonville, à trois heures de l'après-midi, au plus tard
LOUIS FRIGERIO.
24 juillet—1m No 28, rue de Chartres

Pour la BAIE St-LOUIS, PASSE CHRISTIAN, MISSISSIPPI CITY, BILOXI et OCEAN SPRINGS ET PASCAGOULA.

Départ, tous les MARDIS et JEUDIS, à l'arrivée du convoi de neuf heures du matin du chemin de fer Pontchartrain.
Tous les SAMEDIS à l'arrivée du convoi de 4 heures le magnifique steamer à basse pression,
CREOLE,
Commandant Charles Walker,
Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus
Le MARDI et le SAMEDI, le Créole ira jusqu'à Pascagoula.
Pour frêt ou passage, s'adresser à
LEACH & PERKINS,
Au coin des rues Carondelet et Gravier.
25 juillet—1m

Paquebot régulier pour Minden et le lac Bistineau—Partira SAMEDI, 28 courant, à 5 heures P. M., le steamer ANNIE WAGLEY, J. J. Compere, capitaine, J. C. Jefferson, commis. Pour Minden, le lac Bistineau, Loggy et Grand Bayou, Coushatta, Campte, Grand Ecore, St-Maurice, Montgomery, Durand, Baxton, Cotile, Alexandrie, les atterages Norman et Barbin et tous les points intermédiaires sur la Rivière-Rouge.
Le steamer Annie Wagley vient du dock et sera prêt à recevoir du frêt JEUDI prochain, 26 courant. Il recevra du frêt pour les rivières Cane et Little, et partira comme il est dit plus haut.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à
TITUS & GWARTNEY,
No 3, rue Tchoupitoulas,
COMAUX & SMITH,
23juillet—7f No 69, rue du Canal.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MERCREDIS, à 5 heures du soir, et de Washington, tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir.—Pour les Opelousas, Washington, Port Barré, Simsport, l'embouchure du Bayou Rouge, et tous les débarcadères intermédiaires du bayou Courtableau et de la rivière Atchafalaya. Le paquebot hebdomadaire régulier, entre la Nlle-Orléans et Opelousas, SONORA, capitaine O. Hinckley, commis M. Keelson, partira comme ci-dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à
J. E. CARLIN, 33, Old Levee.
P. S.—La SONORA prendra des passagers pour tous les points de la côte
J. S. PAGAUD, agent d'annonces,
24juillet—1m 9 Fulton street.

Départ, tous les MARDIS, à 5 heures, P. M.—Le bateau à vapeur GREY EAGLE, capitaine J. M. White— Pour Eggs Point, Lake Washington, Grand Lake, Carolina Landing, Ashton, Pilcher's Point, Skipwith's Landing, Lake Providence, Goodrich's Landing, Omega, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, Bayou Sara, Baton Rouge et tous les débarcadères intermédiaires.
Le GREY EAGLE prendra la place du GEN. QUITMAN, à partir du 28 juin et fera le service de Vicksburg et des Bends. Il part le MARDI de chaque semaine.
8 juill—1 m

LES CELEBRES
CERCLES EN FER
DEFASSMAN,
POUR BALLES DE COTON.

MES CERCLES A BOUTONS, connus sous le nom de Button Tie, sont les premiers qui aient été offerts au Sud: des milliers de planteurs les ont employés avec succès. J'ai perfectionné la forme du bouton et j'ai pris une patente pour un cercle à boucle, qui, sous le rapport de la simplicité, de la facilité, de la rapidité avec lesquelles il s'adapte solidement aux balles de toutes les grosseurs, est supérieur à tout ce qui a été présenté jusqu'ici au public.
On reconnaît partout, aujourd'hui, les avantages du fer sur la corde pour balles de coton; les cercles en fer resserrent beaucoup plus la balle, ils s'adaptent bien plus solidement et facilement, à la campagne et dans les ports de mer, diminuent immensément les dangers de l'incendie, ils sont plus forts le temps et l'air n'ont pas sur eux le même effet que sur la corde. La guerre a fait ressortir, d'une manière remarquable, ce dernier avantage. Des milliers de balles de coton ont été perdues parce que les cordes se sont pourries et cassées, et ces balles auraient pu être conservées si l'on avait eu des cercles en fer. Ceux-ci, d'ailleurs se vendent à cinquante pour cent de moins que la corde, par suite de la réorganisation du travail dans les Etats où le chanvre se cultive. La quantité de ce produit a tellement diminué que les prix en sont extraordinairement élevés; on pourrait même dire qu'aucun prix ne saurait en assurer une quantité suffisante pour une récolte ordinaire.
Les cercles sont d'une longueur de 10 pieds, 10 pieds et demi et onze pieds. On emploie le plus souvent ceux de 10 pieds, mais les grosses balles en exigent quelque fois de 10 pieds et demi et onze pieds. Les boucles sont attachées aux cordes; les boucles se mettent dans de petites boîtes. Le poids en est d'environ dix livres par balle.
J'ai pris des mesures pour l'importation d'une grande quantité de fer anglais de la meilleure qualité et j'ai conclu des arrangements avec MM. Chambers & Latting pour la vente et la livraison de nos fers.

Navire Refuge, Nlle-Orléans, 7 juillet 1859
A M. H. Fassman.
Monsieur—En janvier dernier, je reçus de votre presse 1069 balles de coton, environ 1000 desquelles avaient vos cercles en fer. Je peux certifier que ces 1000 balles étaient en meilleur état que le coton qui sont généralement des presses; qu'il fut plus facile de l'arrimer et que le navire put transporter plus de coton qu'à aucun autre voyage.
Le coton, lorsqu'on le retira du navire à Liverpool était en meilleur état que celui pour lequel on avait employé de la corde. Les cercles en fer sont bien préférables à la corde pour le dernier plan d'arrimage, attendu que l'humidité qui s'élève du fest n'a aucun effet sur eux et tout homme pratique sait que l'humidité pourrit la corde. Je peux, en toute confiance, recommander vos cercles en fer, car j'avais pris comme essai le lot dont j'ai parlé et j'ai bien examiné pendant le chargement et pendant le déchargement.
Je suis, respectueusement, etc.
JOHN HOWARD, capitaine.

CHAMBERS & LATTING.
Agents pour la vente des cercles en fer de Fassman
ET
Marchands de toile, de corde, et de ficelle d'emballage
Rue Carondelet, No 61, Nlle-Orléans.
17 juin—6m.

Mme LA BLANCHE.

LA clairvoyante la plus extraordinaire du monde peut être consultée à sa résidence,
Rue Bienville, No 162.
Elle est, sans contredit, la seule clairvoyante naturelle dont on ait encore entendu parler. Personne ne devrait négliger d'aller se convaincre de l'étonnante faculté de Mme La Blanche dont les succès en médecine sont connus à la Nouvelle-Orléans et ont été une source de consolations pour bien des malades que les médecins les plus distingués avaient perdu l'espoir de guérir.

Mme La Blanche
graduée dans ces différentes branches de l'anatomie obstétrique, et a fait une étude des maladies auxquelles sont sujets les femmes et les enfants; ses connaissances, jointes à son don de clairvoyance, doivent inspirer la plus grande confiance aux malades. Souvenez-vous que Mme La Blanche est, en ce moment, la seule clairvoyante, la seule femme qui pratique la médecine.
Les consultations sont gratuites pour les pauvres.—Mme La Blanche peut être consultée tous les jours, de 8 heures du matin à 8 heures du soir.
Rappelez-vous que le cabinet et la salle de réception sont au No 162 de la rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine, à deux îlets au dessous de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans. 12 juin—3.p.s

---

Maladies secrètes.

Médicaments spéciaux pour la guérison des maladies secrètes.
EAU ET SIROP DÉPURATIF.
Les personnes ayant un vice, une âcreté dans le sang, une maladie de peau, des boutons, dartres, glandes, ulcères, taches, démangeaisons, provenant soit d'hérédité, soit des suites de maladies secrètes, obtiendront une guérison rapide en faisant usage de ces deux médicaments.

Injection et Liqueur végétale,
guérissant en quelques jours la gonorrhée et écoulements de toutes natures, quelqu'anciens qu'ils soient, sans crainte aucune des rétrécissements du canal.

Elixir anti-diarrhéique,
Remède efficace contre la diarrhée et la dyssenterie.

Sirop pectoral
contre les rhumes, toux, catarrhes, coqueluche, enrouements. Avec un seul flacon de ce sirop, la toux la plus opiniâtre est arrêtée.
A vendre par E. BATTIER, pharmacien,
25 juin—6m encoignure Dauphine et St-Pierre.

Dr. SABOURIN,
166, DOUANE,
ENTRE DAUPHINE ET BOURGOGNE.
24 juin—6m

Nouvelle Agence d'Assurance.
L. C. NORVELL & CO.

L. C. NORVELL, Capital représentant RICHARD POWER à Memphis. $3,686,000. à la Nlle-Orléans
Au coin des rues Gravier et Carondelet,
Comprenant les excellentes Compagnies suivantes:

Mercantile Mutual Insurance Co.
No 35, Wall street, New York.

ACTIF, 1er Mai 1866 .... $1,586,000.
Organisée en Avril 1844.
Cette Compagnie a payé à ses clients, jusqu'à ce moment, des pertes s'élevant à plus de
Dix-huit millions de piastres.
Depuis neuf ans, les dividendes au comptant payés aux actionnaires et provenant d'un tiers de bénéfice net, s'élevèrent moyenne à
Cent vingt-un et demi pour cent.
Au lieu d'émettre un scrip dividende basé sur le principe que tous les risques sont également profitables, cette Compagnie fera, sur les taux courants, lorsque les primes auront été payées, tel escompte qu'approuvera l'expérience des assureurs, et le bénéfice net restant à la fin de l'année sera partagé entre les actionnaires.
Cette Compagnie continue d'assurer contre les risques de mer, de navigation intérieure, de transport par terre, toute espèce de marchandises et le frêt, aux conditions les plus avantageuses.
Elle émet des polices d'après lesquelles les pertes sont payables en or et monnaie courante, au bureau de la Nlle-Orléans, ou en sterling au bureau de Rathbone Bros & Co., à Liverpool.
ELLWOOD WALTER, Président,
CHAS. NEWCOMB, Vice-Président.
C. F. DESPARD, Secrétaire.

Le Metropolitan Insurance Co.,
108 & 110 Broadway,
New-York, 23 janvier 1866.

Votre attention est respectueusement appelée sur l'état suivant des opérations de cette compagnie pour l'année dernière et sur sa position actuelle. Avec un actif de plus D'UN MILLION SEPT CENT MILLE PIASTRES, et ayant une expérience de douze ans dans la direction des affaires d'une Compagnie d'Assurance Générale, la compagnie offre avec confiance sa protection contre les risques de l'océan, de la navigation intérieure et de l'incendie.
Les Directeurs ont résolu, aujourd'hui, un dividende de
Six pour cent
sur les certificats non encore payés de profits, aux porteurs des dits certificats ou à leurs ayant-cause, lundi, 5 mars prochain. Ils ont en outre résolu de payer un dividende de
Cinq pour cent
sur le capital de la compagnie lequel dividende sera payé sur demande, et un dividende de
Vingt-cinq pour cent
en scrip, sur le montant net des primes de la Compagnie pour l'année 1865. Il sera émis des certificats, pour le dit scrip, à partir du 2 avril prochain.
Officiers.
James Lorimer Graham, président; Robert M. C. Graham, vice-président; James Lorimer Graham Jr., 2d. vice-président.
H. H. PORTER, secrétaire.
ELLIOTT ROFFINS, agent général.
Wm E. WADSWORTH, secrétaire-assistant.

Washington Insurance Co.,
172 BROADWAY, AU COIN DE MAIDEN LANE.
New-York, 2 Février 1866.

CAPITAL............$400,000.
Actif, 1er Février 1866.

Bons des E.-U. et d'Etats (valeur du marché)	$226,753 00
Bons et hypothèques	129,245 50
Prêts sur demandes	191,666 72
Argent en caisse et entre les mains des agents	40,368 91
Primes non payées	39,791 01
Divers	47,188 93
	$715,023 07
Pertes non réglées	34,223 17
Capital et surplus	$680,800 00

UN DIVIDENDE DE (6) SIX POUR CENT est aujourd'hui déclaré, payable sur demande, en argent, aux actionnaires.
AUSSI, UN DIVIDENDE D'INTÉRET DE (6) SIX POUR CENT, sur le scrip émis, payable le 15 mars, en argent.
AUSSI, UN DIVIDENDE DE SCRIP DE (20) VINGT POUR CENT, sur les primes gagnées de polices ayant droit aux profits durant l'année expirée le 31 janvier 1866. Le scrip sera délivré à partir du 15 mars prochain.
GEO C. SATTERLEE, Président.
HENRY WESTON, Vice-Président.
WM. K. LOTHROP, Secrétaire.
WM. A. SCOTT, Assistant-Secrétaire.
Nous sommes maintenant prêts à émettre des polices ouvertes et spéciales contre les dangers de l'incendie, de la navigation des fleuves et de l'Océan, entre la Nouvelle-Orléans et tout port ou lieu quelconque des Etats-Unis, et vice-versa; aussi à la Nouvelle-Orléans et de cette ville à tout port quelconque de l'Amérique du Sud ou de l'Europe; et ce, aux conditions les plus avantageuses. Nous paierons toutes les pertes à la Nouvelle-Orléans.
Grâce à notre longue et forte correspondance avec la Nouvelle-Orléans, et aux relations intimes que nous possédons, nous espérons, en conservant notre temps et toute notre attention à nos affaires, mériter et partager le patronage libéral du public.
Nous prions très respectueusement toutes les personnes qui ont à assurer, à s'adresser à nous, certains qu'elles trouveront leur avantage à accorder leur appui à cette agence.
Nous sommes, avec respect, &c.,
4 juillet—3m L. C. NORVELL & CO.

EN VENTE
No. 106 rue du Camp, au premier
LE "STOVE" AU PÉTROLE DE GRAY.

L'INVENTION la plus utile de l'époque. Ce four neuf, adapté à l'usage des familles, remplit de grands avantages. Il ne fait ni fumée, ni suie, ni cendres, est portatif, et on cuire accomplit tout ce que l'on peut désirer d'un fourneau.
Journellement entre 1 et 2 heures P. M., on y fait la cuisine.
Au No. 106, RUE DU CAMP, au premier.
17 juin—6m

SEUL AGENT,
DANS LES ETATS DU SUD,
Pour la vente des Vins de
MM. Cruse et Fils Frères,
DE BORDEAUX.
B. E. CASTENDYK,
RUE DU CAMP, NO. 91.
27 mai—2 m

COLLEGE
DE LA LOUISIANE,
Dirigé par M. le colonel A. FERRIER.
PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LES cours de cette Institution sont en pleine activité. Les classes supérieures, confiées à des professeurs de premier mérite, comprennent le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—et les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français.
Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont placées sous la direction de professeurs actifs et exercés.
L'Anglais, le Français et la Tenue des livres, y sont enseignés simultanément. L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien reçoivent aussi des soins particuliers.
Les prix d'admission varient de $4 à $10 selon le degré d'avancement des élèves.
Pour le PENSIONNAT le terme de gré à gré avec les familles.
LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce, comprennent la Tenue des Livres, les calculs du commerce et l'étude de l'Anglais et du Français—Prix: $5.
Le Collège est situé rue Hôpital, No. 184, entre Dauphine et Bourbon. 24 juin—6m MVD

Mme ALLUARD,
Somnambule,

BIEN connue à la Nouvelle-Orléans pour être l'instrument de la Providence pour les malades qui ont recours à ses soins—spécialement pour les cas de maladies nerveuses, l'épilepsie comprise. Mme ALLUARD, traite également la gastrite, les aigreurs d'estomac, les digestions difficiles, les maladies du foie, la diarrhée, la dyssenterie, les maladies de matrice, le catarrhe pulmonaire, l'asthme et toutes les maladies des voies respiratoires.
Consultations, rue Tremé, 248, entre Ursulines et Ste Anne.

L'Exposition Universelle de Paris.
1867.
AVIS.

AYANT été nommé, par Son Excellence le Gouverneur Wells, Agent et Commissaire pour représenter les intérêts de l'Etat de la Louisiane, à L'EXPOSITION UNIVERSELLE de Paris, en 1867, j'invite respectueusement à ceux des artistes qui désirent y exposer des marchandises, des produits, &c., qui se désireront leurs renseignements possibles et faciliteront l'expédition des marchandises, de sorte que s'adressant à moi, par le bureau de Poste, boîte 612, Nouvelle-Orléans.
EDWARD GOTTHEIL,
Agent et Représentant à l'Exposition Universelle de Paris en 1867. 6 juillet

---

O. B. GRAHAM & CO,
135......RUE GRAVIER......135
Entre les rues Camp et St Charles:
Importateurs de marchandises sèches, étrangères et du pays—agents du "York Street Flax Spinning Company", de Belfast.

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur de très grand stock qu'ils ont actuellement en magasin et qu'il arrivera par les premiers bâtiments d'Europe, et comprend—Toile d'Irlande, toile imprimée, toile à taies d'oreiller, toile à draps, toile à caleçons, chemises de toile et devants de chemises en toile, toile écrue et Blay, ginga, toile dito Planter's, toile blanche et toile écrue à moustiquaires, mouchoirs de fil, linons Long, linons blancs, linons imprimés, de soie en pièces, drap damas, nappes et serviettes, diapres Huckaback, écru et dito blanc, coutils, Ducks, Hollande Burlaps, bobinets, mousselines suisses, tape checks, gingas l'Union et coton, ginghams, ginga, tarlatanes, Winseys, mérinos, indiennes rouges, mouchoirs, Madras, cotons à Bobines et fil de chanvre, etc. 2 janv

---

GERMANIA
Compagnie d'Assurances,
DE LA NOUVELLE-ORLEANS
Bureau No 135, rue Gravier, entre St Charles et Camp

Capital $300,000,
Avec privilège de le porter à $500,000.
CETTE Compagnie assure contre l'incendie, les risques de Mer, de Terre et de Rivière; elle rend 20 pour cent comptant sur les primes aux taux usuels de la place.
C. F. FORSTER, D. MICHEL,
Vice-Président. Président
E. MAIER, Secrétaire.
Directeurs:

J. H. Eimer,	F. Wintz,
W. B. Schmidt,	Geo. Merz,
F. A. Luling,	Louis Schwarz,
A. Bruhn,	O. L. L. Mayer,
H. Zuberbier,	Chas Beudix,
Theo Schorr,	Chas Loeffler,
H. F. Klumpp,	H. Blaise,
C. T. Forster,	L. F. Berje,
F. Frob,	O. H. Kerstendich?
H. W. Schwarts,	Julius Hoerner,
D. Michel,	F. Rickert,
Aug. Koenig,	E. Claren.

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL—JUILLET 1866.
Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaire qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:—en cas de décès ou d'absence leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

A	K
Aarnaud, Désiré	Kluder, Louis originaire d'Ottrott Bas-Rhin
Allochéry, Marie Flore Mademoiselle	L
B	Lataze, Claude, originaire de Madone Vosges
Bertin, Anna Mme	Landraud, Celestin
Bousses Jean	Latourette, Alexis V
Barthélemy, Alexandre Louis	Laurent, Mme Vve
Barthe, Bernard, originaire de Pouyastruc Hautes-Pyrénées	Lismet, Mme Vve
Bonjour, Mme née Marie Gueste	Longueteau, Honoré horloger aux Opelousas
Brugnot, les époux	Laborde, Joseph briquetier
C	Labrunie, Laurence
Coussin, Joachim jardinier	Lamalle, Auguste
Claude, Etienne	Laroque, Louis
Cluzeau, Marcelin	M
Carrière, Alphonse	Maulere, Jean-Baptiste
Cartel, Léopold	Mare, Mme modiste
Cazabon, Gabriel	Meuler, Jules
D	Marchal, Joseph
De May, Mme Vve née Hortense Adrienne Guebert	Mishon, Mme née Fanny Gugonnet, ouvrière
Duplan, Pierre	P
Duval, Jules	Picard de Prebois
Dinnet, Marie Rosalie	Parré, Antoine
Dutour, Dominique	Pola, Sylvain
F	R
Frey, Pierre	Robin, le Juge
Féres, l'abbé	Roth Alexandre
G	Rétboré Laujardière
Guérin, Jacques	Renoult, François
Guérin, Emile	S
Gilbert de Georges	Schmosta, Louis tailleur d'habits
Grandery, Scholastique Me	T
H	Thierry, Henri Auguste
Heckel Georges	V
Hareng, Delphin	Verren et sa femme, née Virginie Amelius
J	Valencony, Louis
Janvry, J P G	W
Imbert, Jean Charles	Weshegehn, Mathilde Me

Vin de Champagne de la célèbre
marque de Charles Heidsieck, de Reims.

LES soussignés ont été nommés seuls agents pour l'importation du susdit célèbre vin.
Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec promptitude aux termes les plus favorables.
COUPPIE FRERES,
5 janv 97, rue Ville-Levée.

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme DÉRON,
75.......RUE DAUPHINE.......275

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement ou chez les principaux libraires.

AVIS JUDICIAIRES.

SUCCESSION DE ROBERT C. NICHOLAS
—No 27,164—
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que F. G. Burthe a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Robert C. Nicholas, décédé intestat; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, A. J. VILLERÉ,
28 juillet—28; 1 5 aout Député-Greffier.

SUCCESSION DE MARY SPYER, veuve de IODOCUS KRABLE—No 27,160.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Samuel Krable a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'exécuteur testamentaire datif à la succession de feue Mary Spyer, veuve de Iodocus Krable, décédée—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à dédure sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. J. VILLERÉ.
28 juillet—28 31; 3 aout Député-Greffier.

SUCCESSION DE PATRICK WOODS—No 27,1?3.
DEUXIEME COUR DE District de la Nouvelle Orléans Attendu que Patrick Kelly a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante, de feu Patrick Woods, décédé intestat; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. J. VILLERÉ,
22 juillet—27,30 Député Greffier.

Succession de CELESTIN POPULUS—No
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans Attendu que Mathilde Populus a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administratrice à la succession de feu Célestin Populus, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. J. VILLERÉ,
22 juillet—27,30 Député Greffier.

Succession de GILBERT S. HAWKINS — No 21,?70
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. J. VILLERÉ.
22 juillet—27,30 Député-Greffier.

SUCCESSION DE ELIZABETH O'NEIL, épouse décédée de MICHAEL CONDRAN, et de son fils, JOHN THOMAS CONDRAN, (consolidée).
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. J. VILLERÉ.
27 juillet—27 31; 4aout Député Greffier.

JOSEPH KAISER vs ses CRÉANCIERS—No 21 ??
ETAT DE LA LOUISIANE—TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers du susdit insolvable d'avoir à se réunir au Bureau de J. F. Coffee, notaire en cette ville, lundi, le 30ème jour de juillet 1866, à 10 heures du matin, à l'effet de nommer un syndic—Toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues et J. D. Mayes, avocat, est nommé pour représenter les créanciers absents.
Par ordre de la Cour. J. O. CHALON,
30 juin—7,16,21,30 Député Greffier

SUCCESSION DE CYROT GENTES
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans. Attendu que J. D. Gore a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'exécuteur testamentaire datif à la succession de feu Cyrot Gentes, décédé—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. J. VILLERÉ.
29 juillet—28 31; 3 aout Député Greffier.

SUCCESSION DE CYRUS ZUCK—No
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A J VILLERÉ.
24 juillet 24 28 31 Député-Greffier.

SUCCESSION DE L. F. MAXENT—No 25 ???
DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—Attendu que L. G. Luminais a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les Lettres d'administration à la succession de feu L. F. Maxent, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. J. VILLERÉ.
24 juillet 24 28 31 Député Greffier

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Succession de Juan Y de Egaña—No [illegible] Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à tous ceux que cela peut concerner de [illegible] notaire public No 14, rue Gravier MERCREDI, [illegible] A. J. VILLERÉ. Député greffier

DIX-SEPTIEME ETAT ANNUEL
DE LA
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent de la Nlle-Orléans,

Nlle Orléans, 22 mai 1866.
LES Directeurs, conformément à la charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, [illegible]

Primes d'incendie	$92 1?? 71
Primes de risques maritimes	12? ??? ??
Primes de rivières	?? ??? ??
Montant des primes expirées	??? ??? 44
Pertes payées et estimées	[illegible]
Pertes de rivières	[illegible]
Réassurances	[illegible]
Bénéfices	$41?,??? ??
Prêts garantis par hypothèques	129,129 ??
Billets du capital	6,7?? ??
Prêts garantis	27,8?? 12
Effets pour primes	2?,??? 77
Actions, bons et autres garanties	1??,??? 35
En caisse	61,7?4 43
Comptes individuels pour primes	29,976 87
Propriétés foncières	19,??7 73
	438,??? 31

Le susdit tableau est une copie exacte, tirée des livres de la Compagnie.
A. CHIAPELLA, Président.
M. CRAWFORD, secrétaire.
Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nlle Orléans
Assermenté et signé par devant moi, ce 2 mai 1866.
S. MAGNER, notaire public.
Les Directeurs ont déclaré, en faveur des actionnaires, un dividende de seize piastres et 65 cents par action. Ledit dividende sera porté au crédit du stock non payé.
Il sont en outre résolu de payer SIX pour cent d'intérêt, sur les certificats non payés de scrip, aux porteurs desdits certificats, à partir de Lundi, 10 du courant.
La Compagnie continue d'assurer contre les périls des mers, des rivières, et contre les pertes ou les avaries occasionnées par l'incendie, aux taux courants de prime, et rembourse vingt pour cent aux personnes qui se font assurer.

DIRECTEURS:	
J. H. Eimer,	L. F. Générès,
A. Chiapella,	R. W. Ogden,
F. Durrive,	W. B. Schmidt
C Kohn,	J. J. Fernandez,
J. A. Beaumouret,	A. Cootin,
Jno J. Adams,	A. Brousseau,
Vr Burthe,	C. Blanchin,

10 mai—30f de suite B. Saloy.

Compagnie d'Assurance de L'UNION
DE LA NOUVELLE-ORLEANS
Neuvième état annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union, publié ainsi que l'exige la loi et sa charte.
Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1866—
Primes sur les risques d'incendie .... $12? ??? 81
[illegible]
THOMAS A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.
La Compagnie payera un intérêt de 6 pour cent comptant sur les certificats de scrip [illegible]
THOMAS A. ADAMS, Président.
SAMUEL H. KENNEDY, Vice Président
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.
—DIRECTEURS—

Thos A Adams,	Saml. H. Kennedy,
C. D. Bradecke,	James J. Haune,
Saml. B. Newman,	A. Dauphin,
P. H. Foley,	Wm. Edwards,
J. Norman Jackson,	A. Olie,
A. Thompson,	A. B. Reading.

GRAND CHEMIN DE FER
DE LA NOUVELLE-ORLEANS, DES OPELOUSAS ET DE L'OUEST.

Les convois de passagers partent du DÉPOT, à Alger, tous les matins, à 8 heures, et arrivent à Brashear City à midi.
Ils partent de Brashear City, à 1 heure de l'après-midi et arrivent à Alger à 5 heures du soir.
Un Ferry quittera le wharf, de la ville, près le pied de la rue Canal, tous les matins à 7 heures et demie, et se reliera au convoi des passagers.
Les billets d'excursion, seulement où ils sont émis, se vendent à un prix réduit.
Des bateaux à vapeur de première classe vont jusqu'à la Nlle Ibérie et tous les ports intermédiaires du Texas et se relient journellement aux convois de Brashear City.
Le frêt est reçu au Débarcadère de la Compagnie, en ville, tous les jours, les Dimanches exceptés, pour toutes les stations du chemin de fer et pour tous les ports du Têche jusqu'à la Nlle Ibérie.
G. W. BAYLEY,
1a juin ingénieur en chef et Surintendant général

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN
ARRANGEMENTS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

Pour aller au Lac et en revenir le même jour: 25 cents.
Pour aller à la station de Gentilly: 15 cents et autant pour revenir.
A dater de DIMANCHE, 1er AVRIL 1866, les convois partiront comme suit:
—Départ des trains—
DE LA VILLE. DU LAC.
[illegible]
—Arrangement du dimanche.
CHARS A VAPEUR partant de la ville tous ce DIMANCHES matin, à quatre heures, au lieu du char à cheval.
Un convoi extra partira de la ville tous les DIMANCHES, à 1 heure de l'après-midi.
A partir du 6 mai, les convois partiront de l'une et de l'autre extrémité du chemin de fer, les DIMANCHES, toutes les demi-heures, de 2 heures de l'après-midi, à 8 heures du soir.
Les passagers qui désirent s'arrêter à la station de Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.
Prix: 15 cents pour aller et 15 cents revenir.
G. PANDELLY,
Surintendant

Bitters Hongrois de Lukach,
ET SCHNAPPS AROMATIQUE
DE SCHIEDAM,
SUPERIEURS à tous les autres qualités et à tout ce qu'on a vu au Nord comme au Sud. Le monde commercial comprend en fin qu'un nom de fantaisie ou les ruses des exploiteurs ne suffisent pas pour faire accepter un article ordinaire. On ne requiert plus le brillant flacon, mais le contenu. Reconnaissant du patronage qui m'a été accordé, je tâcherai de le justifier de plus en plus. Les ordres seront remplis promptement au dépôt
5 janv 60 rue Commune

VENTES JUDICIAIRES

MARIE E. DAIGLE, épouse, vs Henry Von Phul, Jr. époux.
COUR DU CINQUIEME District Judiciaire, Paroisse d'Iberville—No 364—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour du Cinquième District Judiciaire, Paroisse d'Iberville dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI vingt huit de juillet 1866, à 10 1/2 heures A. M. sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication [illegible]
Les Meubles qui se trouvent dans [illegible]
Saisis dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans
16 juillet—19,23 26 28

PHILIPPE FELIX HERWIG, administrateur des successions de FREDERICK OTTO EICHHOLZ et de la dame MANETTE BIENSWEIRER, son épouse, tous deux décédés, vs. THOMAS FLEMING
DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans No 27,060—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour du District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-huit de juillet 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite ci-après, savoir:
UN TERRAIN désigné par le No TROIS (3) DEUX, situé au faubourg Ste-Marie, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hevia, Perilliat, Frey et Girod [illegible]
Le dit terrain mesure dix-sept pieds neuf pouces de face à la rue Hevia, sur quatre-vingt pieds six pouces de face à la rue Perilliat, cent dix-sept pieds de profondeur sur la ligne limitrophe au No. Trois et environ [illegible] pieds de profondeur sur la ligne limitrophe au No. Quatre.—Le tout mesure anglaise.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant. Suivant croquis et plan annexé à un acte au rapport d'Adolphe Mazureau, notaire public en cette ville, en date du 11 mars 1842.
Cette propriété a été acquise par feue dame Thomas Fleming des successions de F. O. Eichholz et de M. Bienswerber suivant acte au rapport de Ad. Boudousquié, notaire public en cette ville, en date du 19 mai 1865.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS.
Shérif de la paroisse d'Orléans.
21juin—juill 3, 11, 20, 28

J. M. ORIOL vs SES CRÉANCIERS.
SIXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 18,??—En vertu d'un ordre de vente rendu le 15 de juin 1866 et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour du District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le SAMEDI, vingt huit de juillet 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de
La goëlette C. W. CHAPIN ensemble avec ses agrès, apparaux, meubles, &c., telle qu'elle se trouve aujourd'hui dans le fleuve Mississippi, au pied de la rue Montegut Troisième District de cette ville.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. HARRY T HAYS
Shérif de la paroisse d'Orléans
2 juin—juillet 3 12 20 28

Succession de feu Henry F. Martin, décédé
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans, No 23,116—En vertu d'un ordre de vente rendu le 17 de juillet 1866 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI 30 aout 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à l'effet d'opérer un partage à la vente publique et adjudication de
La goëlette MARY EMILY, jaugeant 11?? tonneaux ses voiles, agrès, &c., telle qu'elle se trouve aujourd'hui dans le port de la Nouvelle Orléans au Nouveau Bassin, au pied de la rue Magasin.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS.
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
19juillet—19,28—aout 4 11,24

Vente par le shérif de la Paroisse d'Orléans à l'effet d'opérer un partage.
H. O FREEMAN et als vs. ELLA J. FREEMAN et als, mineurs
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 27,066.
(ACTION EN PARTAGE.)
En vertu d'un jugement rendu le 27 de juin et du 16 de juillet 1866 par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans [illegible] je procéderai le MARDI, vingt-huit [illegible] 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à l'effet d'opérer le partage, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-après décrite savoir:
Une portion de terre située à l'angle des rues Tchoupitoulas et Gravier, au faubourg Ste-Marie dans le Premier District [illegible]
[illegible]

Vente par le shérif de la Paroisse d'Orléans à l'effet d'opérer un partage.
Louise Turaud vs. la veuve A. M. Turaud, tutrice.
COUR DU QUATRIEME DISTRICT JUDICIAIRE, Paroisse de St-Jacques, dans l'affaire ci-dessus
ACTION EN PARTAGE
En vertu d'un décret rendu le vingt-trois de juillet 1866, par l'Honorable Cour du Quatrième District Judiciaire, Paroisse de St-Jacques, dans l'affaire ci-dessus [illegible] je procéderai le MARDI vingt [illegible] 1866, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à l'effet d'opérer un partage, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
Quatre terrains situés dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Philippe, du Camp, Première et Chestnut [illegible]
[illegible]
HARRY T HAYS.
Shérif de la paroisse d'Orléans.
25 juillet—4 11 18 25 28 aout

J. B. PIAGGIO vs. J. VIOSCA Jr
TROISIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No 21,602—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le MARDI [illegible]
[illegible]
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T HAYS
Shérif de la paroisse d'Orléans
13 juillet—21 28 aout 4 14

La Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands vs MARCUS J. ZUNTS
CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 15,7??—En vertu d'un writ de [illegible] je procéderai le SAMEDI [illegible] à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible]
[illegible]
DEUX CINQ SIX SEPT NEUF TREIZE QUATORZE QUINZE [illegible]
[illegible]
Saisis dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS.
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
et—28,28—4 11aout

Vente par le Shérif de la Paroisse d'Orléans, à l'effet d'opérer un partage.
BAPTISTE LAPORTE vs. la Dame VIRGINIA DOREFEUILLE, veuve de Baptiste Dozer et aujourd'hui épouse de Savin Verges et son époux.
TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,04?.
Action en Partage.
En vertu, d'un décret rendu le 6 de juin 1866 et signé le 11 des mêmes mois et an, et aussi en vertu d'un ordre date du 13 des dits mois et an tous deux à moi adressés par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, quatre d'août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à l'effet d'opérer un partage, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit
Un Terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues de la Levée, de Chartres, Ste Anne et Madison, désigné par le numéro 10, et mesurant vingt-deux pieds deux pouces de face à la rue de la Levée sur soixante pieds trois pouces de profondeur.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.
Les bâtisses et améliorations consistent en une maison de résidence en briques à trois étages, et une cuisine en briques à deux étages, dépendances et appartenances. Le tout couvert en ardoises.
La maison porte le No. 293 sur la rue de la Levée. Cette propriété a été acquise par le dit Baptiste Laporte de la succession de feu F. Mercadal, suivant acte au rapport de Félix Percy, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 13 aout 1859, et par acte au rapport de Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville, en date du 28 avril 1855, le dit Laporte a vendu à la dite dame Vve Bte. Dozer, la moitié indivise de la dite propriété.
Le plan sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.
Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS.
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
3 juil—12, 21, 28—4 aout

WHEELER & MERRITT vs JOHN P. CADY
TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 21,427.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, onze d'août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés décrites ci-après, savoir:
1o—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues des Magasins, Constance, des Orangers et Richard, désigné par le No [illegible] suivant plan dressé par L. Reizenstein, arpenteur, le 22 mars 1858 et mesurant trente trois pieds de face à la rue Constance, sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds, entre lignes parallèles, et appartenant au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la dame Eliza Zellenger, suivant acte au rapport de D. I. Ricardo, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 27 de mars 1858.
Ensemble avec tous les droits, privilèges, &c.
2o—Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Charles, Carondelet, Julia et St Joseph, désigné par le numéro Dix, suivant croquis lithographié annexé à un acte de F. M. Fisk, et déposé en l'étude de T. O. Stark, notaire public en cette ville, en date du trois d'avril 1856. Le dit terrain mesure vingt cinq pieds, trois pouces et deux lignes de face à la rue St Charles, sur cent soixante pieds et six pouces de profondeur, entre lignes égales et parallèles, et est borné derrière par une allée commune de vingt pieds de largeur et appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de F. M. Fisk, suivant acte au rapport de W. H. Peters notaire public en cette ville, en date du huit juillet 1857.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
3o—Un terrain situé dans le même ilet, désigné par le No Neuf, suivant croquis lithographié annexé à un acte au rapport de T. O. Stark, notaire public en cette ville, en date du 14 mars 1856.
Le dit terrain mesure vingt-cinq pieds, quatre pouces et deux lignes de face à la rue St-Charles, sur une profondeur de cent soixante pieds et six pouces entre lignes parallèles. Le dit terrain est borné derrière par une allée commune de vingt pieds de largeur et appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la Société pour les orphelines, suivant acte au rapport de T. O. Stark, notaire public en cette ville, en date du 14 mars 1856.
4o—Un terrain vague situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues des Magasins, Constance, des Orangers et Richard, désigné par le No [illegible] suivant plan dressé par L. Reizenstein, arpenteur, le 22 mars 1858 et mesurant trente-trois pieds de face à la rue Constance, sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds, entre lignes parallèles.
Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.
Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la dame Eliza Zellenger, suivant acte au rapport de D. I. Ricardo, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 27 mars 1858.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS.
Shérif de la Paroisse d'Orléans
10 juillet—19,28—avril 4.11.

AVIS.
BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans 21 juin 1866.
UN arrangement ayant été conclu avec la Banque d'Amérique pour une partie du local de la Banque de la Louisiane, les personnes qui ont des boîtes ou des paquets ou des dépôts spéciaux dans les caveaux de cette dernière institution, sont priées de les en retirer immédiatement, sinon il faudra les transporter dans les caveaux de la succursale de l'Hôtel de la Monnaie des Etats Unis, aux risques des propriétaires.
22 juin JNO F IRVINE, Caissier.

Bureau de Prêts.
A l'instar des bureaux de Paris,
145.........rue Commune.........145
Vis-à-vis l'Hôtel St-Charles.
J. HART, Directeur.
M. J. HART appelle l'attention de ses anciens clients et du public sur son Bureau de Prêts qui est organisé sur un nouveau plan. L'argent y est prêté à un taux beaucoup moins élevé et les emprunteurs y trouvent des avantages qui ne leur ont jamais été offerts.
Il avance de l'argent sur les montres en or et en argent, sur les diamants, l'argenterie, les bijoux et les effets en général; sur les bons, les actions les scrips, les garanties du gouvernement, etc.
Prêts, au jour ou à la semaine sur les marchandises sujettes à la vente.
N. B.—M. Hart a pris des mesures telles que les personnes qui déposeront des articles à son bureau de prêts pourront les recevoir à New-York, Cincinnati, Louisville, St Louis et les autres principales villes de l'Union.
Le bureau est ouvert de neuf heures du matin à cinq heures du soir. 1er nov

---

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. DE FERIET.
Successions d'Andrew Dumford et Marie-Charlotte Reinl, sa femme, tous deux décédés.—No.
Douzième Cour Judiciaire de la Louisiane, pour la Paroisse Plaquemines.
PAR G DE FERIET, encanteur
Bureau No 12 rue Royale
SAMEDI, le 1er septembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, il sera vendu à la criée publique [illegible]
[illegible]
PAR G. DE FERIET, Encanteur
[illegible]
Petite maison confortable et terrain, rue Moreau, entre Grands Hommes et Casacalvo.
PAR G DE FERIET, encanteur
[illegible]
PAR G DE FERIET, Encanteur.
[illegible]

PAR JOHN L. LARESCHE & CO
Jolie propriété dans le 3ème District,
Rue Congrès, entre les rues Moreau (ba ste Chartres) et Casacalvo (maintenant Royale), entre les deux chars de la ville, et ayant un magnifique verger et jardin.
PAR JOHN L. LARESCHE & Co.
JOHN L. LARESCHE, encanteur.
[illegible]

PAR CHARLES E. FORTIER.
Propriété de valeur dans la rue du Canal, entre les rues Johnson et Galvez.
Succession de HENRIETTA NEWSOM alias HENRY NEWSOM
PAR CHARLES E FORTIER, encanteur
Bureau, rue de la Douane, No 82
IL sera vendu, samedi, le 11 aout 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible]
[illegible]
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
L'acte de vente pardevant P. C. Cuvellier, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
9 juil 14,21,28 4 11 aout

Propriété de valeur dans la rue d'Enghien maintenant l'Avenue Lafayette.
Succession d'Arthur McArthur.
PAR CHAS. E. FORTIER, encanteur.
Bureau, 82 rue Douane
IL sera vendu, samedi, 4 aout 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un jugement rendu par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, signé le 30 juin 1866, la propriété suivante d'après décrite et appartenant à la susdite succession, savoir:
Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet formé par [illegible] Enghien, (maintenant Avenue Lafayette,) Grands Hommes, Poètes et Craps [illegible]
[illegible]
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
L'acte de vente pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur
3 juillet—9,11,19,28 juillet—4 aout.

PAR BERNARD TURPIN.
VENTE A L'ENCAN
Par BERNARD TURPIN, encanteur
[illegible]

PAR W. H. BUNNELL.
PAR W H BUNNELL, Encanteur.
[illegible]

PAR O. VALETON.
Poudre! Poudre!! Poudre!!!
PAR O VALETON, encanteur
[illegible]
Jambons! Jambons! Jambons!
PAR O VALETON, Encanteur
[illegible]
PAR O VALETON encanteur.
[illegible]

VENTES DE CONSTABLE.
S. Dezutter vs. Louis Warner—No 298
TROISIEME JUSTICE DE PAIX—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Paul W. Collens Troisième Justice de Paix dans et pour la paroisse d'Orléans je procéderai mardi, le [illegible] 1866, à midi, à la vente publique et adjudication [illegible]
[illegible]
Conditions—comptant.
ARTHUR LANGE
Constable

PAR J. B. CROZAT.
Meubles ... Meubles.
PAR J B CROZAT, encanteur
[illegible]
SUCCESSION DE [illegible]
PAR J B CROZAT, encanteur
[illegible]

PAR ALFRED BOULIGNY.
PAR ALFRED BOULIGNY encanteur
[illegible]

PAR PALFREY & CO.
Succession de Robert Clarke, No 186
[illegible]
PAR PALFREY & CO
H. W. PALFREY, Jr., encanteur,
[illegible]

GRANDE VENTE DE SUBSTANCES ALIMENTAIRES.
[illegible]

PAR FRANCIS FERNANDEZ
Marchandises sèches! Marchandises sèches!
PAR FRANCIS FERNANDEZ, encanteur
[illegible]

PAR J. P. BOISSEAU.
Groceries, Tabac, Liqueurs, etc.
PAR J P BOISSEAU, encanteur
[illegible]

TOURNE ET NEUBERGER.
Succession de Mme A. L. Rigaud
PAR TOURNE & NEUBERGER
Eugene Tourné, encanteur,
[illegible]

MALADIES SECRETES
Mr OAUDOZ Pharmacien de l'école de Paris [illegible]
[illegible]

Opiat et Injection du Dr Ricord.
Ces deux préparations sont les seules employées par le Dr Ricord pour la guérison rapide de la gonorrhée et écoulements.

GILLESPIE J. W. & Co.
FACTEURS DE COTON
ET
NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES
Seuls agents pour la vente des célèbres C. G. O. Naval Stores (fournitures de navires.)
Rue du Canal, No 50.

MONROE & REDDINGTON
JOHN T. MONROE THOS REDDINGTON.
FACTEURS DE COTON
ET
NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES.
Rue Carondelet, No 63, coin Perdido.
MM Monroe & Reddington sont agents pour la vente des célèbres moulins à sucre de Winter & Co; agents de la Fonderie Tredegar [Tredegar Iron Works] de Richmond, Virginie. Ils peuvent fournir, en tout temps, du Fer de chemins de fer, des Chevilles et des Clous, de Chevilles pressées, des Pinces et des Pelles, en quantités quelconques, des meilleures qualités et à meilleur marché qu'aucune autre maison de cette ville

HOTEL DE GARÇONS—BAIE St-LOUIS
Tenu par J. H. KREBS.
Le soussigné informe respectueusement ses amis et le public de la Nouvelle Orléans qu'il a ouvert à la Baie St Louis une garçonnière où il est prêt à recevoir tous ceux qui voudront le favoriser de leur patronage. L'Hotel est situé en face du Railroad Wharf et possède tous les commodités désirables, à un prix modéré.
J. H. KREBS.
10mai

HOTEL
DE L'AMERIQUE DU SUD.
No. 36, Est Houston street, près Broadway.
Tenu à l'Européenne par A. Ligier.
DEJEUNERS de table d'hôte, de 8 h à 11 1/2 h.
Dîners de 4 h à 6 1/2 h
Chambres meublées de familles et de garçons, Salons Billards, etc.—Prix modérés
On parle Français, Anglais et Espagnol

Changement de domicile.
J. LOUAPRE prévient ses amis et ses clients qu'il a transféré sa Boulangerie du No 270 au No 272, rue des Remparts, encoignure Hôpital. Il profite de cette occasion pour remercier le public de la préférence marquée qu'il a accordée à son pain.
20 juin—1m J. LOUAPRE.

PAR E. ROGER & CO.
VITRES. VITRES. VITRES.
Vente spéciale de Vitres françaises.
PAR E. ROGER & Co,
O. DEJAN, encanteur.
MERCREDI [illegible] il sera vendu, à 11 heures du matin à leurs salles d'encan Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée—
2,800 caisses vitres françaises, grandeurs assorties de 8 sur 10 à 20 sur 24 en débarquement du brick Darling Wave.
Les catalogues seront prêts au bureau des Encanteurs, trois jours avant la vente.
Conditions Comptant en billets du Trésor des Etats Unis

Linge fait, chemises, chapeaux et sacs de voyage
PAR E. ROGER & CO.,
O. DEJAN, encanteur
SAMEDI 28 juillet il sera vendu, à 10 heures à leurs salles d'encan Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée—
[illegible]
ET
60 douzaines sacs de voyage.

PAR ROGERS & KINGSTON.
Maison et Terrain, rue Poété, Troisième District, à l'encan.
PAR ROGERS & KINGSTON.
H. A. KINGSTON, encanteur
[illegible]

PAR E. D. MORPHY.
Wm Gordon vs. ses créanciers et les créanciers de Wm Gordon & Cie
PAR D. E. MORPHY, encanteur.
[illegible]
PAR D. E. MORPHY, encanteur
[illegible]
Huile de charbon et biscuits de bord.
PAR D. E. MORPHY, Encanteur
[illegible]
Succession de JAMES OGILVIE.
PAR D E MORPHY, encanteur
[illegible]

PAR VINCENT & CO.
PAR VINCENT & CO
Wm P. VINCENT, encanteur
[illegible]

PAR MC CERREN & CO.
Actions du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest, à l'encan.
PAR McCERREN & CO
[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
[illegible]
Par C. E. GIRARDEY & Co.
Bureau No 17, Passage de la Bourse
[illegible]

BELLE LOCALITE A PROXIMITE DE LA RUE DU CANAL.
Maison en briques à étage avec attique, No 11, rue des Remparts, entre Bienville et Douane
PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur,
[illegible]

Succession de Margaret Ann Hardenbrook—No [illegible] Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans—Deux lots de terre formant l'encoignure des rues Bacchus et Philip
PAR C. E. GIRARDEY & CO.
NICHOLAS J. HOEY, encanteur
[illegible]

Maison en bois située dans la rue Polymnie, et un banc dans l'église St. Paul.
THOMAS HENDERSON vs ses créanciers
PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur
[illegible]

PAR WALTON & DESLONDE
Une grande maison à deux étages, à l'encoignure des rues Philip et Rousseau, convenable pour une grocerie ou un café, et une maison basse, sur la rue Philip, près de la rue Chippewa.
Succession de B. C. & M. J. Elliott, décédés
DEUXIEME COUR JUDICIAIRE de la paroisse Jefferson. No 1??
PAR J. B. WALTON & DESLONDE,
J. B. WALTON, Encanteur
SAMEDI, DIX-HUIT AOUT 1866, à midi [illegible]
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Fruits de Ruatan à l'encan.
LA cargaison du vapeur EXACT [illegible] sera vendue en quatre jours de traversée [illegible] l'encan aujourd'hui Samedi, 28 [illegible] à 9 heures du matin, au Poteau No. 21, Deuxième District, vis-à-vis le Grand Marché (marché français) et continuera jusqu'à ce que les quantités que demanderont les [illegible]
Cette cargaison consiste en bananes, ananas, oranges, citrons, cocos, &c., &c. et sera vendue [illegible] et sans réserve, au plus fort enchérisseur.
L. GOLDING, encanteur.
PERKINS, HEYER & JONES,
28 juillet—1

PAR JOHN C. BLOHM
Marchandises sèches, Habillements et Chapeaux, Bottes, Souliers et Brodequins
PAR JOHN C. BLOHM, encanteur
IL sera vendu aujourd'hui, samedi, 28 juillet, à 10 heures du matin, aux salles d'encan, No [illegible] Bienville—
50 caisses de bottes, souliers et brodequins
—ET A 11 HEURES—
500 lots de marchandises sèches,
[illegible] d'habillements
[illegible] douzaines de chapeaux,
1300 demi-ombrelles de soie, parasols et parapluies en coton
Conditions à la vente

PAR MONTGOMERY & BRO.
Meubles......Meubles......Meubles.
PAR MONTGOMERY & BRO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur
IL sera vendu, samedi, 28 juillet, à [illegible] dans leur salle d'encan, au No 67 de la rue du Camp.
Un assortiment général de meubles.
—TELS QUE—
Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer [illegible] armoires, lavabos, tête-à-tête et [illegible] chaises à sièges à ressorts, tables de centre à dessus en marbre, sofas à dessus en marbre [illegible] pier-a-tout Bruxelles, glaces trumeaux [illegible] voitures, tableaux, pores, batterie de cuisine, le contenu de plusieurs maisons bourgeoises.
—EGALEMENT—
Une grande facture de lits cottage, chaises à canne et bois et rotin.

Grande vente péremptoire d'élégants Chevaux, appareillés et non appareillés, beaux Chevaux de monture, bons Mulets de tir, Buggies, Charrettes, &c., à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BRO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur
IL sera vendu, samedi, 28 juillet, à 11 heures du matin aux écuries de P. Liner, [illegible]
Elegants Chevaux appareillés
do do de monture
Bons mulets de tir
—Aussi—
Buggies découverts et couverts, harnais, charrettes, &c.
Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

Vente à l'encan des Barrières qui entourent l'embarcadère et le débarcadère de l'Atlantic et Mississippi S S Company
PAR MONTGOMERY & BRO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur
MERCREDI 1er aout 1866 il sera vendu [illegible]
Tout le Bois de Construction [illegible]
Conditions—Comptant

PAR S. GUINAULT.
Succession de Jean Peyrussan.
PAR S GUINAULT, encanteur,
Bureau: rue Passage de la Bourse et Bienville
[illegible]

Jolie résidence faisant face à la Place Washington
PAR S GUINAULT, encanteur,
Bureau Bienville et Passage de la Bourse
SAMEDI [illegible]
[illegible]

Succession de feue Veuve Celestin Jourdan.
Vente pour opérer un partage.
Propriété rue Morales, près de l'Eglise Annonciation.
PAR S GUINAULT, encanteur,
Bureau, Bienville et Passage de la Bourse
SAMEDI [illegible]
[illegible]

— Vente pour opérer un partage —
L. J. Bourgeois vs. Louisa Bourgeois, épouse de Thomas Taqumo & al. — No 21,663
PAR S GUINAULT, encanteur,
Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.
SAMEDI [illegible]
[illegible]
Un Lot de Terre situé dans le Second District de cette ville [illegible]
[illegible]

Succession de Adam Nuber et sa femme
PAR S GUINAULT, encanteur,
Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse
SAMEDI [illegible]
[illegible]

Propriété sur la promenade Carondelet, en face du Vieux Bassin
Succession de Veuve Honoré Alcidon.
PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau Bienville et Passage de la Bourse
SAMEDI [illegible]
[illegible]

Succession de veuve Rufino Fernandez, Félix Fernandez vs. Antoine Maillard & alias pour un partage—No 27,11?.
PAR S GUINAULT, Encanteur
Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.
SAMEDI [illegible]
[illegible]

N. FIDEL,
133....RUE DE CHARTRES....133
ENTRE
LES RUES ST-LOUIS et TOULOUSE.
Aux consommateurs de tabac.
M. N. FIDEL a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'il fera le SAMEDI, 30 JUIN, rue de Chartres, 133, au dessous de l'Hôtel d'Orléans, entre les rues St-Louis et Toulouse, l'ouverture d'un grand MAGASIN DE TABAC
Fort de son expérience de longues années dans cette ligne d'affaires, il en connaît les moindres détails et croit pouvoir assurer qu'il se tiendra dans son établissement tout ce que peuvent désirer les amateurs de tabac. On y trouvera les meilleures marques de cigares, cigarettes de la Havane, tabacs qu'on a à fumer, et à priser, il a l'assortiment le plus élégant, le pouvoir de
Pipes écume de mer,
Pipes Gambier en terre,
Pipes en racine de bruyère,
Blagues,
Porte-cigares,
Porte-cigarettes,
Agates,
Pierres à feu,
Mèches,
enfin tout ce qui concerne cette partie.
M. N. FIDEL, qui a acquis une grande expérience en cette matière, s'occupera spécialement de la préparation des tabacs à fumer et à priser, et les correspondances qu'il a établies lui permettent de livrer ses articles aux plus bas prix du marché. Il veillera avec la plus grande attention à ce que toutes les commandes soient soigneusement emballées et promptement expédiées, et il sollicite respectueusement une part du patronage public.